

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 14 juin 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatorzième jour du mois de juin deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Philippe Harvey, Conseiller

Est absent :

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière, Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La séance est ouverte à 20 heures 07.

La présidente demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 191-06-10

Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2010;
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 mai 2010;
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2010;
 - 2.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2010;
- 3- Avis de motion :

- 3.1 Avis de motion – Modification de l'article 4.6.2 du Règlement numéro 912-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes de la Ville de La Malbaie;
- 4- Adoption des règlements :
 - 4.1 Adoption du Règlement numéro 913-10 - Modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 757-02 – 3^e lecture;
- 5- Dérogation mineure :
 - 5.1 Dérogation mineure – Lot 602-2;
 - 5.2 Dérogation mineure – Lot 3 697 525;
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :
 - 7.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
 - 7.2 Résolution de concordance;
 - 7.3 Résolution de courte échéance;
 - 7.4 Résolution d'appui – Campagne « Objectif contrebande 10% - 2010 »;
 - 7.5 Résolution – Intégration du quai de Cap-à-l'Aigle dans le Parc Marin;
 - 7.6 Demande pour une nouvelle carte Visa;
 - 7.7 Résolution pour nommer le Directeur Général à titre de Greffier Adjoint;
 - 7.8 Demande de permis d'alcool – Chalet du Golf;
 - 7.9 Demande de permis d'alcool – Grillade la Bohème;
 - 7.10 Demande de permis d'alcool – Restaurant Allégo;
 - 7.11 Demande de permis d'alcool – Restaurant L'Orchidée
 - 7.12 Résolution d'appui – Petits frères de la Croix;
 - 7.13 Résolution de félicitations – Monsieur André Desbiens;
 - 7.14 Résolution de remerciements – Hydro-Québec;
 - 7.15 Vente de résidu de terrain – rue Jean-Lefèvre;
 - 7.16 Résolution – Autorisation fermeture de rues;
 - 7.17 Renouvellement de l'entente entre la Ville de La Malbaie et la Bibliothèque publique de La Malbaie;
 - 7.18 Résolution – Autorisation pose de luminaires;

- 7.19 Mandat à la firme comptable Benoît Côté – Vérification de la reddition de compte pour la taxes d'accise;
- 7.20 Résolution d'autorisation – Adoption des modifications du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 7.21 Résolution d'autorisation – Demande à Bell Canada concernant l'indicatif 434;
- 7.22 Résolution – Demande de certificat d'autorisation;
- 7.23 Demande de permis d'alcool – Restaurant Le Plaza;
- 7.24 Contribution à la Maison de la Famille – Évaluation du réaménagement de locaux;

8- Adjudication de contrats :

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Recommandation eau potable : 2 074.78 \$;
- 9.2 Recommandation bibliothèque : 41 789.23 \$;
- 9.3 Recommandation Chemin de la Vallée : 4 975.88 \$;
- 9.4 Recommandation Grand-Fonds : 4 955.21 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois de mai 2010 :

Fonds d'administration :	13 530.88 \$
Accès D :	209 542.23 \$
Dépôt direct :	16 696.92 \$
Règl. # 733 :	67 541.99 \$
Règl. # 844 :	39 073.18 \$
Règl. # 870 – Accès D :	114.42 \$
Règl. # 844 – Accès D :	56.44 \$
TOTAL	346 556.06 \$

11- Comptes à payer :

11.1 Comptes à payer pour le mois de mai 2010 :

Fonds d'administration :	1 046 865.31 \$
Dépôt direct :	13 301.11 \$
Règlement # 825 :	7 867.39 \$
Règlement # 870 :	65 152.24 \$
Règlement # 893 :	26 269.01 \$
Règlement # 911 :	187.60 \$
TOTAL	1 159 642.66 \$

12- Salaires du mois de mai 2010 : 358 095.54 \$;

13- Divers :

- 13.1 Embauche de nouveaux employés;
- 13.2 Transferts budgétaires;

- 14- Correspondance;
- 15- Période de questions;
- 16- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu et modifié par le Directeur Général.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 MAI 2010

RÉSOLUTION 192-06-10

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) en y apportant la correction suivante suivante :
Au point 7.13, résolution numéro 162-05-10, 2^e paragraphe : En remplaçant le secteur de « Baie-des-Rochers » par « le secteur de Saint-Fidèle » et en corrigeant l'erreur cléricale au 3^e paragraphe, soit le mot « acceptation ».

2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 17 MAI 2010

RÉSOLUTION 193-06-10

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2010, soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 17 MAI 2010

RÉSOLUTION 194-06-10

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 mai 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 31 MAI 2010

RÉSOLUTION 195-06-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2010, soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.5 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2010
RÉSOLUTION 196-06-10

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2010, soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.6.2 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 912-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES
PERSONNES DE LA VILLE DE LA MALBAIE
RÉSOLUTION 197-06-10

Monsieur le Conseiller Pierre-Paul Savard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant l'article 4.6.2 sur les infractions et sanctions de la section 4.6. sur les dispositions pénales et finales du Règlement numéro 912-10 de la Ville de La Malbaie sur la sécurité publique et la protection des personnes.

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-10 – MODIFIANT CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 757-02 – 3^e LECTURE
RÉSOLUTION 198-06-10

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de La Malbaie et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de Règlement No 913-10 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le

Conseiller Gaston Lavoie à une séance antérieure de ce Conseil, le 10 mai 2010, résolution No 148-05-10;

ATTENDU QUE ce projet de Règlement a été adopté en 1^{re} lecture à la séance extraordinaire du Conseil le 17 mai 2010;

ATTENDU QU'une consultation publique a été dûment signifiée et tenue le 27 mai 2010;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'y est présenté et qu'aucun commentaire ou opinion n'a été transmis par les citoyens sur les aspects de cette modification;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, ce projet de règlement a été adopté en 2^e lecture à la séance extraordinaire du Conseil le 31 mai 2010;

ATTENDU QUE suite à cette adoption, ledit règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et ayant droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'adoption dudit règlement;

ATTENDU QUE suite à l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande n'a été adressée en ce sens à la Ville de La Malbaie dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte en 3^e lecture le Règlement No 913-10 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage No 757-02 de la Ville de La Malbaie, tel qu'inscrit au règlement de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

Déclaration du Directeur Général et/ou de la Présidente concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 913-10

Le Règlement No 913-10 a pour objet d'autoriser les usages spécifiques 6516 (sanatorium, maison de convalescence et maison de repos) et 6519 (autres services médicaux et de santé) dans les zones Ha-316 et Ru-215 (extractive) dans la zone Ru-207;

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

5 – DÉROGATIONS MINEURES

5.1 – DÉROGATION MINEURE – LOT 602-2
RÉSOLUTION 199-06-10

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Christophe Dandurand, sur le lot 602-2, du Cadastre de Paroisse de Saint-Fidèle sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme la marge arrière du bâtiment principal à cinq

mètres dix (5,10 m), alors que la grille de spécifications pour la zone RT-421 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, stipule qu'elle doit être de dix mètres (10 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 6 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé à l'arrière est celui du centre de ski;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure de Monsieur Christophe Dandurand sur le lot 602-2, du Cadastre de Paroisse Saint-Fidèle au 1008, Chemin des Loisirs sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 19 mai 2010.

5.2 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 697 525

Ce point est reporté à une prochaine séance.

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. **RÉSOLUTION 200-06-10**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 7 juin 2010, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
06-75-10	Doris Tremblay	Permis d'usage complémentaire à l'habitation	Recommandé
06-76-10	André-Martin Dignard	Pose d'une nouvelle enseigne	Refusé
06-77-10	Daniel Tremblay	Modification des galeries arrière et escaliers d'accès aux logements. Démolition d'une annexe dans la cour arrière	Recommandé
06-78-10	Arlène Dunbar	Modification de la galerie dans la cour latérale	Recommandé
06-79-10	Serge Gauthier (Société d'Histoire)	Pose d'une enseigne suspendue en façade	Recommandé
06-80-10	Caroline Audet	Permis d'usage complémentaire à l'habitation	Recommandé
06-81A-10	Cécile Couturier	Modification du garde de la galerie au 2 ^e étage en façade du bâtiment	Recommandé avec suggestion
06-81B-10	Cécile Couturier	Modification du garde de la galerie au 2 ^e étage en façade du bâtiment	Recommandé avec suggestion
06-82-10	Guylaine Asselin	Permis d'usage complémentaire à l'habitation	Recommandé
06-83-10	Nancy Giguère	Demande modifiée pour la pose d'une enseigne	Recommandé
06-84-10	Librairie Funambule (Chantale Harvey)	Pose d'une enseigne déjà existante sur nouveau local	Recommandé
06-85-10	Restaurant La Bohème (Raymond Bouchard)	Pose d'une enseigne sur socle	Recommandé
06-86-10	Pierre Thibeault	Construction d'un nouvel escalier et modification des rampes de la galerie en façade	Refusé
06-87-10	Renée Desbiens	Pose d'une enseigne sur poteau	Recommandé avec suggestion
06-88-10	Publimage (Patrice Harvey)	Modification de l'enseigne sur auvent	Recommandé
06-89-10	Gestion Sandalwood (Martin Gagnon)	Remplacement de l'enseigne principale du Centre Commercial	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par la

Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à : Madame Doris Tremblay pour un permis d'usage complémentaire, afin d'opérer un salon de tonte et toilettage de chiens; Monsieur Daniel Tremblay pour la modification des galeries en arrière et les escaliers d'accès aux logements ainsi que la démolition d'une annexe située dans la cour arrière; Madame Arlène Dunbar, pour la modification de la galerie située dans la cour latérale; Monsieur Serge Gauthier pour la Société d'Histoire de Charlevoix pour la pose d'une enseigne suspendue en façade du bâtiment; Madame Caroline Audet pour un usage complémentaire, afin d'opérer une garderie en milieu familial; Madame Cécile Couturier pour la modification du garde de ses galeries au 2^e étage en façade pour les 2 bâtiments situés sur la rue St-Étienne, en tenant compte de recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de peindre le garde d'une couleur s'harmonisant avec l'ensemble du bâtiment; Madame Guylaine Asselin pour un complémentaire, afin d'exploiter un commerce de cartomancie; Madame Nancy Giguère pour la pose d'une enseigne; Madame Chantale Harvey pour la librairie le Funambule pour la pose de son enseigne déjà existante sur son nouveau local; Monsieur Raymond Bouchard pour le Restaurant La Bohème pour l'installation d'une enseigne sur socle; Madame Renée Desbiens pour la pose d'une enseigne sur poteau, en tenant compte des suggestions du Comité Consultatif d'Urbanisme d'arrondir les coins de l'enseigne, d'enlever les 2 sorties lumineuses latérales du poteau si celles-ci sont inutiles et d'utiliser le même caractère pour les inscriptions « Le Salon » et « Couturière »; Monsieur Patrice Harvey pour Publimage pour la modification de l'enseigne sur auvent en façade et Monsieur Martin Gagnon pour Gestion Sandalwood pour le remplacement de l'enseigne principale du Centre Commercial permettant l'affichage de neuf (9) commerces.

QUE les permis suivants soient refusés à : Monsieur André-Martin Dignard pour la pose d'une nouvelle enseigne, attendu que la demande ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA; Monsieur Pierre Thibeault pour la construction d'un nouvel escalier et de modifier les rampes de la galerie de façade attendu que la demande ne respecte pas les critères et objectifs du PIIA de la Ville de La Malbaie;

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES RÉSOLUTION 201-06-10

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 134-90 (163-93), 174-94, 782-03, 798-04, 870-08 et 880-08, la Ville de La Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 juin 2010, au montant de 3 009 000.00 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

BMO NESBITT BURNS INC.

268 000.00 \$	1.60 %	2011	279 000.00 \$	2.25 %	2012
---------------	--------	------	---------------	--------	------

289 000.00 \$	2.80 %	2013	301 000.00 \$	3.20 %	2014
1 872 000.00 \$	3.45 %	2015			

Prix : 98.39200

Coût réel : 3.71013 %

Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

268 000.00 \$	1.50 %	2011	279 000.00 \$	2.25 %	2012
289 000.00 \$	2.80 %	2013	301 000.00 \$	3.20 %	2014
1 872 000.00 \$	3.55 %	2015			

Prix : 98.45800

Coût réel : 3.76622%

RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.

268 000.00 \$	1.70 %	2011	279 000.00 \$	2.45 %	2012
289 000.00 \$	2.95 %	2013	301 000.00 \$	3.30 %	2014
1 872 000.00 \$	3.60 %	2015			

Prix : 98.71390

Coût réel : 3.77021%

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

268 000.00 \$	1.70 %	2011	279 000.00 \$	2.25 %	2012
289 000.00 \$	2.85 %	2013	301 000.00 \$	3.25 %	2014
1 872 000.00 \$	3.60 %	2015			

Prix : 98.52900

Coût réel : 3.79845 %

Financière Banque Nationale Inc.

268 000.00 \$	1.65 %	2011	279 000.00 \$	2.25 %	2012
289 000.00 \$	2.85 %	2013	301 000.00 \$	3.25 %	2014
1 872 000.00 \$	3.65 %	2015			

Prix : 98.47000

Coût réel : 3.85145%

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme BMO NESBITT BURNS INC. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 009 000.00 \$ de la Ville de La Malbaie soit adjugée à BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des

Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la Trésorière et/ou son remplaçant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

7.2 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE **RÉSOLUTION 202-06-10**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 009 000.00 \$:

<u>Règlements d'emprunt #</u>	<u>Pour un montant de</u>
134-90(163-93)	58 700.00 \$
174-94	10 100.00 \$
782-03(Subv. TICQ)	895 400.00 \$
782-03	782 600.00 \$
798-04	459 200.00 \$
870-08	178 000.00 \$
880-08	625 000.00 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces obligations sont émises :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 009 000.00 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 juin 2010;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : La Caisse Populaire de La Malbaie 130, rue John-Nairne La Malbaie (Québec) G5A 1Y1;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 29 juin et le 29 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les*

emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la Mairesse et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant. La Ville de La Malbaie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

7.3 – RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE **RÉSOLUTION 203-06-10**

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 009 000.00 \$, effectué en vertu des règlements numéros 134-90 (163-93), 174-94, 782-03, 798-04, 870-08 et 880-08, la Ville de La Malbaie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 29 juin 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros : 782-03, 798-04, 870-08 et 880-08, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

7.4 – RÉSOLUTION D'APPUI - **CAMPAGNE « OBJECTIF CONTREBANDE 10% - 2010 »** **RÉSOLUTION 204-06-10**

ATTENDU QUE le crime organisé rend les cigarettes accessibles à nos enfants dans les écoles, et ce, sans le moindre scrupule;

ATTENDU QUE les cigarettes de contrebande sont cinq fois moins chères que les cigarettes légales et que cela est foncièrement injuste pour les citoyens qui respectent les lois;

ATTENDU QUE la contrebande rapporte des centaines de millions de dollars au crime organisé et en fait perdre autant aux gouvernements;

ATTENDU QUE cela fait des années que la situation dure et qu'elle ne cesse de se dégrader;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil appuie officiellement la Campagne « Objectif 10% - 2010 » lancée cette année par l'Association Canadienne des Dépanneurs en Alimentation (ACDA) pour inciter les députés fédéraux et provinciaux du Québec et de l'Ontario à s'engager formellement à réduire la contrebande de tabac à un niveau de 10% dans leur circonscription en 2010, en guise de première étape menant à une éradication complète du commerce illicite.

7.5 – INTÉGRATION DU QUAI DE CAP-À-L'AIGLE AU PARC MARIN

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.6 - DEMANDE POUR UNE NOUVELLE CARTE VISA **RÉSOLUTION 205-06-10**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie a procédé à l'engagement d'un nouveau Directeur Général le 17 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce Conseil demande au Centre d'Affaires Visa Desjardins de bien vouloir fermer la carte d'affaires VISA au nom de Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe et Trésorière de la Ville de La Malbaie et d'ouvrir une nouvelle carte d'affaires au nom de Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général de la Ville de La Malbaie.

7.7 – NOMINATION - GREFFIER ADJOINT **RÉSOLUTION 206-06-10**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 12 mai dernier, le poste de Greffier à la Ville de La Malbaie est vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil nomme Monsieur Yvan Fortin Directeur Général de la Ville, à titre de Greffier Adjoint et que cette nomination soit rétroactive à partir du 17 mai 2010.

7.8 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – CHALET DU GOLF **RÉSOLUTION 207-06-10**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de « Chalet du Golf ». Cette demande consiste à un (1) restaurant pour (vendre) avec autorisation de spectacles (sans nudité) et un (1) restaurant pour (vendre) sur terrasse, avec autorisation de spectacles (sans nudité) au 595, Côte Bellevue à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de « Chalet du Golf » attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.9 – DEMANDE DE PERMIS D’ALCOOL – GRILLADE LA BOHÈME
RÉSOLUTION 208-06-10

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de « Grillade la Bohème ». Cette demande consiste à l’addition de un (1) permis de restaurant pour (vendre) avec autorisation de spectacles (sans nudité) et un (1) restaurant pour (vendre) sur terrasse au 955, rue Richelieu à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s’oppose pas à la demande de « Grillade La Bohème » attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.10 – DEMANDE DE PERMIS D’ALCOOL – RESTAURANT ALLÉGRO
RÉSOLUTION 209-06-10

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Gestion S.A.A.J. Pâtes Fraîches Inc., « Restaurant Allégro ». Cette demande consiste à l’addition de un (1) permis de restaurant pour (vendre) sur terrasse au 990, rue Richelieu à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s’oppose pas à la demande de Gestion S.A.A.J. Pâtes Fraîches Inc., « Restaurant Allégro » attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.11 – DEMANDE DE PERMIS D’ALCOOL – RESTAURANT L’ORCHIDÉE
RÉSOLUTION 210-06-10

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de « Restaurant L’Orchidée ». Cette demande consiste à l’addition de un (1) permis de bar sur terrasse au 439, rue Saint-Étienne à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s’oppose pas à la demande de « Restaurant L’Orchidée » attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.12 – RÉSOLUTION D’APPUI – PETITS FRÈRES DE LA CROIX

RÉSOLUTION 211-06-10

ATTENDU QUE les Petits Frères de la Croix ont fait parvenir au ministère des Transports une pétition demandant que soit modifiée la sortie du rang Saint-Jean-Baptiste à l'intersection de la Route 138 en direction de La Malbaie, afin de la rendre plus sécuritaire;

ATTENDU QUE cette sortie est jugée très dangereuse par tous les usagés, vu le manque de visibilité pour accéder à la Route 138;

ATTENDU QUE le 7 mai dernier, les Petits Frères de la Croix s'adressaient à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir un appui à leur demande de modification de la sortie du rang Saint-Jean-Baptiste, auprès du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil appuie la demande des Petits Frères de la Croix, afin qu'ils obtiennent du ministère des Transports, une modification de la sortie du rang Saint-Jean-Baptiste à l'intersection de la Route 138 en direction de La Malbaie.

7.13 – RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR ANDRÉ DESBIENS RÉSOLUTION 212-06-10

Amendé P.V.
12/07/2010

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des félicitations soient adressées à Monsieur André Desbiens suite à l'article paru dans la revue « Fleurs et Jardins » de juin dernier, faisant éloge de toutes ces années de travail acharné et de son goût pour l'horticulture qui ont permis que son talent soit reconnu aujourd'hui.

7.14 – REMERCIEMENTS – HYDRO-QUÉBEC RÉSOLUTION 213-06-10

ATTENDU QUE le 10 mai dernier, les citoyens de la rue du Jardin à La Malbaie déposaient une pétition à la Ville de La Malbaie concernant l'installation d'une ligne électrique prévue sur la rue du Jardin qui, selon eux, causerait une pollution visuelle et demandaient qu'Hydro-Québec revise son plan quant à la pose de ladite ligne électrique;

ATTENDU QUE les citoyens de la rue du Jardin ont expédié à Hydro-Québec leur pétition et ont demandé à ce que l'installation de cette ligne électrique soit faite à l'arrière des maisons, dans le but de préserver le patrimoine visuel et environnemental;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a procédé à l'installation de la ligne électrique à l'arrière des maisons de la rue du Jardin, tel que souhaité par les résidents de ladite rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil remercie Hydro-Québec, d'avoir pris en considération la demande des citoyens de la rue du Jardin et d'avoir procédé à la pose de la ligne électrique derrière les maisons, tel que souhaité par les résidents de la rue du Jardin.

7.15 – VENTE DE RÉSIDU DE TERRAIN – RUE JEAN-LEFÈVRE
RÉSOLUTION 214-06-10

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Monsieur Steeve Harvey, en date du 25 septembre 2009, concernant l'achat d'un résidu de terrain sur la rue Jean-Lefèvre d'une superficie de 320 mètres² au coût de 9.75 \$ du mètre carré, pour un prix total de 3 521.70 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Monsieur Steeve Harvey, ladite parcelle de terrain située sur la rue Jean-Lefèvre et que le contrat prévoit les servitudes en faveur de la Ville le cas échéant;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, le contrat notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audit acheteur;

QUE le contrat de vente devra contenir une clause de droit de passage pour la ligne de transmission en faveur d'Hydro-Québec le cas échéant.

7.16 – AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES
RÉSOLUTION 215-06-10

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la journée « Le Grand Baz'Art – Réclame ta rue » demande à la Ville de La Malbaie l'autorisation de fermer une partie de la rue Saint-Étienne du début de la rue jusqu'à la rue Patrick Morgan le 23 juillet prochain à partir de 12 heures jusqu'à 19 heures le 24 juillet prochain pour la tenue de leur activité « Le Grand Baz'Art – Réclame ta rue »;

ATTENDU QUE le Comité demande également que la Ville puisse leur prêter des tréteaux et des cônes afin de délimiter le secteur et d'assurer la sécurité des gens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le Comité organisateur de la journée « Le Grand Baz'Art – Réclame ta rue » à fermer une partie de la rue Saint-Étienne du début de la rue jusqu'à la rue Patrick-Morgan le 23 juillet 2010 à partir de 12 heures jusqu'à 19 heures le 24 juillet 2010 pour la tenue de leur activité « Le Grand Baz'Art – Réclame ta rue » et que la Ville accepte également de prêter les tréteaux et cônes nécessaires afin de délimiter le secteur d'activité;

QUE le Comité organisateur avise le Service de la sécurité incendie et la Sûreté du Québec de la tenue de leur activité les 23 et 24 juillet prochain, afin d'assurer la sécurité des citoyens tout au long de cette activité.

**7.17 – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET
LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA MALBAIE**
RÉSOLUTION 216-06-10

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Ville de La Malbaie et la bibliothèque doit être revue en prévision du déménagement dans le nouvel édifice projeté pour occupation au printemps 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la signature d'une entente modifiée entre la bibliothèque publique de la Malbaie et la Ville de La Malbaie;

QUE Madame la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient autorisés à signer ladite entente.

7.18 – AUTORISATION - POSE DE LUMINAIRES
RÉSOLUTION 217-06-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER, tel que recommandé par le Comité de sécurité, la pose de lumières de rues aux endroits suivants :

- Près du 53, rue Principale;
- À mi-chemin entre les deux lumières sur le Rang Sainte-Julie;
- Près du 180, Chemin de la Vallée;
- À l'extrémité du Boulevard Kane, la partie non aménagée;
- Au 402, Chemin des Loisirs.

**7.19 – MANDAT À LA FIRME COMPTABLE – VÉRIFICATION DE LA REDDITION DE
COMPTE POUR LA TAXE D'ACCISE**
RÉSOLUTION 218-06-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil nomme la firme comptable Benoît Côté C.A., comme vérificateur de la reddition de compte pour la taxe d'accise sur l'essence.

**7.20 – RÉSOLUTION D’AUTORISATION – ADOPTION DES MODIFICATIONS
DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**
RÉSOLUTION 219-06-10

ATTENDU l’obligation de la MRC de Charlevoix-Est d’élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie et selon un avis du ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a élaboré et adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie conforme aux orientations du ministre de la Sécurité publique en date du 25 septembre 2007;

ATTENDU QUE l’article 30 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit qu’une MRC peut, au besoin, faire une demande de modification de son schéma de couverture de risques afin de modifier les objectifs de protection, réduire les mesures ou reporter les échéances qui y sont prévues;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a adressé une telle demande de modification de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique en date du 29 mai 2009;

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie de chaque municipalité de la MRC ont été consultés relativement à la modification du schéma;

ATTENDU QUE les modifications ont fait l’objet d’une présentation au conseil des maires lors de la séance de travail du 30 mars 2010;

ATTENDU QUE les modifications ont été adoptées par le conseil des maires par la résolution portant le numéro 10-03-12 du procès-verbal de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE la Directrice Générale Adjointe et le Coordonnateur régional et préventionniste de la MRC ont tenue une consultation publique portant sur les modifications du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 11 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie approuve dans sa totalité le schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié, incluant le plan de mise en œuvre proposé par le comité de sécurité incendie.

**7.21 – RÉSOLUTION D’AUTORISATION – DEMANDE À BELL CANADA
CONCERNANT L’INDICATIF 434**
RÉSOLUTION 220-06-10

ATTENDU QUE le secteur Saint-Fidèle fait partie intégrante de la Ville de La Malbaie,

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie considère important que sa population puisse bénéficier de services équivalents;

ATTENDU QUE l’indicatif local 434 dessert le secteur Saint-Fidèle;

ATTENDU QUE depuis quelques années Bell Canada a jugé pertinent d’abolir les appels

interurbains entre La Malbaie et Baie-Saint-Paul de manière à faciliter les communications dans une même région;

ATTENDU QUE les appels logés à partir de l'indicatif 434 du secteur Saint-Fidèle entre la Ville de Baie-Saint-Paul, indicatif local 435, et les municipalités de Saint-Hilarion, indicatif local 457, et Saint-Urbain, indicatif local 639, sont des appels interurbains;

ATTENDU QU'IL demeure essentiel, dans un souci d'équité, d'offrir des services équivalents à une population localisée dans une même région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de La Malbaie demande à Bell Canada d'abolir les appels interurbains entre l'indicatif local 434 et les indicatifs locaux 435, 457 et 639.

7.22 – RÉOLUTION – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION **RÉSOLUTION 221-06-10**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie désire exploiter, dans la prolongation de l'usage existant, une nouvelle sablière sur le lot 3 560 694 anciennement le lot 580 du Cadastre de La Malbaie;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie doit présenter auprès du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs, une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce Conseil autorise Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général de la Ville, à présenter la demande de certificat d'autorisation au nom de la Ville de La Malbaie.

7.23 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT LE PLAZA **RÉSOLUTION 222-06-10**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Gestion Hamel & Gagnon Inc., « Restaurant Le Plaza ». Cette demande consiste à l'addition d'un (1) restaurant pour (servir) au 625, Boulevard De Comporté à La Malbaie. EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de Gestion Hamel & Gagnon Inc. « Restaurant Le Plaza » attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.24 – CONTRIBUTION À LA MAISON DE LA FAMILLE – ÉVALUATION DU **RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX** **RÉSOLUTION 223-06-10**

ATTENDU QUE la municipalité désire conjointement avec la Maison de la Famille et la Maison des Jeunes, regarder l'aménagement de l'actuel Hôtel de Ville;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'architecte au dossier pour évaluer ces aménagements à la charge éventuelle des ces organismes et que lesdits organismes désirent identifier un professionnel;

ATTENDU QUE les renseignements obtenus aideront le Conseil et les organismes à discuter d'une entente éventuelle d'utilisation des espaces vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER une participation financière de 1 000.00 \$ pour défrayer une partie des honoraires professionnels estimés à 2 000.00 \$ pour les services d'un architecte;

DE VERSER cette somme à la Maison de la Famille sur présentation d'une copie de la facture de l'architecte.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – EAU POTABLE **RÉSOLUTION 224-06-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 2 074.78 \$ pour la période se terminant le 31 mai 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 2 074.78 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – BIBLIOTHÈQUE **RÉSOLUTION 225-06-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique, au montant de 41 789.23 \$ pour la période se terminant le 31 mai 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 41 789.23 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.3 – CHEMIN DE LA VALLÉE
RÉSOLUTION 226-06-10

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection d'une partie du Chemin de la Vallée, au montant de 4 975.88 \$ pour la période se terminant le 31 mai 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 4 975.88 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.4 – CORPORATION DU PARC RÉGIONAL MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 227-06-10

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la Corporation du Parc Régional Mont Grand-Fonds, au montant de 4 955.21 \$ pour la période se terminant le 31 mai 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 4 955.21 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE MAI 2010
RÉSOLUTION 228-06-10

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Au 31 mai 2010 :

Fonds d'administration :	13 530.88 \$
Accès D :	209 542.23 \$
Dépôt direct :	16 696.92 \$
Règl. # 733 :	67 541.99 \$
Règl. # 844 :	39 073.18 \$
Règl. # 870 – Accès D :	114.42 \$
Règl. # 844 – Accès D :	56.44 \$
TOTAL	<u>346 556.06 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2010 **RÉSOLUTION 229-06-10**

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de mai 2010, au montant de 1 159 642.66 \$;

Fonds d'administration :	1 046 865.31 \$
Dépôt direct :	13 301.11 \$
Règlement # 825 :	7 867.39 \$
Règlement # 870 :	65 152.24 \$
Règlement # 893 :	26 269.01 \$
Règlement # 911 :	187.60 \$
TOTAL	<u>1 159 642.66 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2010 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 1 159 642.66 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS DE MAI 2010 – 358 095.54 \$ **RÉSOLUTION 230-06-10**

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de mai 2010 au montant de 358 095.54 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai 2010 au montant de 358 095.54 \$.

13- DIVERS

13.1 – EMBAUCHE DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Conformément à l'article 9 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, le Directeur Général fait rapport d'un nouvel employé embauché à la Ville de la Malbaie.

Employé	Fonction
Martin, Jacob	Surveillant

13.2 – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES **RÉSOLUTION 231-06-10**

Conformément à l'article 4.4 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, de la Ville de La Malbaie, la Trésorière fait rapport des transferts budgétaires suivants :

Du poste GL	Au poste GL	Raisons	Montant
02-701-50-649	03-607-00-000	Buts de soccer	1 800.00 \$
02-814-00-522	02-701-40-522	Réparation robot nettoyeur- piscine	2 000.00 \$
02-701-50-141	02-701-60-141	Salaire Jean-François Gauthier	25 000.00 \$
02-701-50-222	02-701-60-222	Régie des rentes	1 200.00 \$
02-701-50-232	02-701-60-232	Assurance-Emploi	500.00 \$
02-701-50-242	02-701-60-242	Fonds de santé	1 100.00 \$
02-701-50-252	02-701-60-252	CSST	500.00 \$
02-701-50-262	02-701-60-262	Assurance parenatle	200.00 \$
02-413-00-641	02-412-00-454	Formation eau potable	2 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les transferts budgétaires tels que déposés par la Trésorière.

14 – CORRESPONDANCE **RÉSOLUTION 232-06-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 18 mai 10- De la Fondation du Centre Hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie Inc.: Remerciements pour la contribution financière de la Ville à l'occasion du 25^e tournoi de golf annuel de la Fondation;
- 25 mai 10- De Monsieur Gilbert Bouchard : Remerciements au Conseil, pour avoir soumis sa candidature dans le cadre des mises en candidatures de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés;
- 8 juin 10- Des citoyens de la rue du Jardin : Remerciements concernant le dossier de la pose de la ligne électrique dans la rue du Jardin.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 21 h 15 à 21 h 30.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 233-06-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 heures 30.

Lise Lapointe, Mairesse

Yvan Fortin, Directeur Général